

Formation

Rôles et responsabilité pour les délégués au comité SST Durée 4 heures

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

➤ Pourquoi assister à cette formation ?

Connaître et comprendre le rôle du comité de SST et tenir des réunions structurantes. Fini de tourner en rond !
Connaître les aspects législatifs et normatifs entourant la tâche de Représentant à la prévention.
Pour être en mesure d'effectuer efficacement son rôle de représentant de la prévention (Représentant à la prévention).

➤ À qui s'adresse cette formation ?

Représentant à la prévention syndiqué ou non, membres ou futurs membres du comité SST de l'établissement

➤ Le Formateur

Spécialiste santé-sécurité, environnement et qualité, PKV Inc.

Chargé de cours SST, Université de Montréal

Détenteur d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval (1996), et d'une maîtrise partielle en gestion des PME de l'UQTR (2005), Monsieur Veillette est auditeur SSE et spécialisé dans tous les aspects de la prévention technique, en gestion des matières dangereuses, en échafaudage et en environnement.

Fort d'une expérience de plus de 21 ans en SSEQ, il a occupé différents postes-cadres en entreprise privée pendant plus de 10 ans et agit aussi à titre de consultant propriétaire depuis plus de 8 ans. Œuvrant surtout dans le secteur manufacturier, il a aussi occupé un poste de professionnel en santé-sécurité dans le secteur parapublic pendant 2 ans.

Il est chargé de cours et superviseur de stage à l'Université de Montréal depuis janvier 2007 (Audit des pratiques SST, Amélioration continue en SST et Sécurité du travail).

➤ Objectifs d'apprentissage :

- Connaître les exigences légales en lien avec le représentant à la prévention et les comités SST
- Mieux comprendre :
 - o Les analyses sécuritaires de tâche ;
 - o Les audits SST ;
- o Les inspections des milieux de travail ;
- Rédiger des plans d'action ;
- Évaluer les indicateurs de performance ;
- Mieux comprendre le coût d'un accident de travail ;
- Mettre en œuvre une liste de tâches et non une liste d'épicerie
- Réaliser des inspections et participer aux audits
- Aider le comité SST à être plus performant et aidant

Contenu de la formation

Du café est servi sur place à compter de 8 h	
8 h 30 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none">1. Rôle du comité SST2. (Analyse sécuritaire de tâche (AST), inspection des lieux de travail, audit, révision des enquêtes et analyse d'accident, mise à jour du programme de prévention)3. Connaissance des exigences légales du comité SST4. Rôles et responsabilités des membres du comité5. C'est quoi une réunion efficace ?6. Éviter la liste d'épicerie et élaborer des projets structurants

La date limite d'inscription est le 10 mars 2019.

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.

Métro Longueuil en provenance de Montréal

Coût de la formation :

Membre individuel : 135 \$+tx	Membre étudiant : 80 \$+tx
Membre employeur : 157.50 \$+tx	Non-membre : 207.50 \$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.

Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 10 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



Cette formation vous donne droit à :

1 point du CCPSA(CRSP)

1 point du CCAHT(CRBOH)

HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30
Pause :	9 h 45

